

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 03 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le bruit circule que le gouvernement grec aurait ordonné la suspension des armements.

On parlait aussi du prochain voyage du prince de Galles à Constantinople et à Athènes. Portons ces rumeurs favorables au compte des symptômes pacifiques, et ne désespérons point de la prudence politique des Grecs.

On mande d'Athènes, dit un télégramme de Vienne, que le comte Walewski y est arrivé jeudi matin. La déclaration des puissances a été remise le jour même au gouvernement grec par le ministre de France, baron Baude.

On assure qu'un délai de huit jours a été donné au gouvernement grec, mais on espère qu'il répondra avant l'expiration de ce délai.

C'est le télégraphe de Constantinople qui nous envoie aujourd'hui quelques nouvelles d'Athènes. Suivant le télégramme turc, quatre membres du cabinet hellénique seraient favorables à l'acceptation de la déclaration des puissances ; trois lui seraient contraires. M. Bulgaris compterait parmi ces derniers.

L'Indépendance belge publie la dépêche suivante :

Vienne, samedi 30 janvier. — La Nouvelle Presse annonce qu'un courrier russe porte au gouvernement d'Athènes des dépêches contenant le conseil pressant de ne pas altérer l'entente que les puissances ont obtenue.

Ces dépêches font ressortir que, par suite de la résolution de la conférence et l'extinction

du soulèvement de la Crète, l'ultimatum doit être considéré comme n'existant plus.

Le même journal dit qu'en cas d'inefficacité du résultat de la conférence, les puissances abandonneront à lui-même le parti qui n'y adhèrera pas.

Un télégramme adressé à la Presse confirme que M. Charles Walewski est porteur d'une lettre autographe de l'empereur Napoléon au roi des Grecs.

Cette lettre ferait ressortir qu'une politique conciliante serait actuellement pour la Grèce la politique la plus sage.

On lit dans une correspondance particulière de la France :

Madrid, 28 janvier.

Avant-hier soir, par suite de l'irritation produite par la nouvelle de l'assassinat du gouverneur de Burgos, Madrid présentait un aspect des plus inquiétants. Dès 7 heures du soir, la Puerta del Sol était encombrée de groupes nombreux et animés d'où s'échappaient des cris de : Mort aux curés ! mort au pape ! mort au nonce ! vive la liberté des cultes ! Le poste de volontaires du Principal avait été doublé. De la Puerta del Sol, vers 9 heures, la foule se porta au palais du nonce, où elle rencontra MM. Becerra, alcade du quartier, et Rivero, premier alcade de Madrid, qui la haranguèrent et la déterminèrent à ne se porter à aucune voie de fait. Malheureusement, vaincus sur ce point, les meneurs entraînent la foule vers l'église des Italiens, auprès de laquelle, à la porte de la maison du consul romain, est fixé l'écu des armes pontificales. Cet écu fut arraché, traîné sur la

Puerta del Sol aux cris de : Mort au pape ! et brûlé en face du ministère de la justice. Un coup de feu tiré dans la calle de Arenal avait répandu l'alarme, et en un instant tous les magasins se fermèrent. Heureusement, vers une heure de la nuit, l'ordre se rétablit.

Des commissions se détachant des groupes se présentèrent alors dans les divers ministères, accompagnées d'une députation de la *tertulia progresista*, dans le but de solliciter des explications du gouvernement sur l'assassinat de Burgos, sur l'attitude de la cour de Rome envers l'ambassadeur d'Espagne, et de réclamer l'inauguration immédiate de la liberté des cultes. Les ministres, MM. Serrano, Prim, Romero Ortiz et Topete, ont reçu ces délégués et leur ont donné les plus satisfaisantes explications.

A leurs yeux, encore bien que, jusqu'à plus amples informations, l'attentat de Burgos ne paraît être qu'un fait isolé, et non le résultat d'une conspiration anti-libérale, ils ont tous déclaré que la répression la plus sévère retomberait sur les auteurs, quels qu'ils fussent. Quant à la cour de Rome, ses relations actuelles sont des plus satisfaisantes pour le décorum de la nation espagnole.

Si M. Posada Herrera n'a pas encore été reçu d'une manière officielle, c'est que les règles et les usages diplomatiques s'y opposent ; mais l'ambassadeur espagnol a été reçu officieusement par Sa Sainteté avec la plus parfaite bienveillance, et n'a qu'à se louer de ses rapports avec le gouvernement pontifical.

En ce qui touche la liberté des cultes, les membres du ministère ont été unanimes à déclarer que le gouvernement provisoire croirait

manquer à son devoir en tranchant une pareille question à la veille de la réunion des Cortès, auxquelles seules appartient le droit de consigner dans la Constitution cette liberté fondamentale. Un membre ayant demandé la proclamation de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par le motif que le clergé se servait du budget des cultes pour soudoyer aujourd'hui des conspirations réactionnaires ; Topete a répondu, avec un admirable à-propos, que la chose était d'autant plus impossible que depuis trois ou quatre mois le paiement du clergé est complètement suspendu, faute de ressources disponibles.

Satisfaits de ces explications, les commissaires se sont retirés, et les bandes rassemblées aux portes de chaque ministère se sont tranquillement retirées. Pour hier soir, on craignait une nouvelle manifestation. Soit la pluie qui tombait fort à propos, soit pression et influence du gouvernement, jamais l'aspect de la ville n'a été plus tranquille.

On se préoccupe beaucoup en ce moment des résultats de l'information judiciaire relative aux événements de Burgos. La presse révolutionnaire fait tous ses efforts pour donner à ce barbare attentat les proportions d'un complot absolutiste. Des arrestations nombreuses ont été faites et continuent à Burgos. D'après les dernières nouvelles, elles s'élevaient à 71, au nombre desquelles quatre ou cinq membres du chapitre et plusieurs élèves du séminaire. Un journal annonce même ce matin que l'archevêque aurait été arrêté et mis au secret. Pour expliquer cette mesure, on dit que l'autorité n'a eu d'autre but que de protéger la personne de Son Eminence contre la fu-

BIBLIOTHÈQUE.

22

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

XVIII. — UNE APPARITION.

La double confession était à peine terminée, qu'un soldat navarrais vint porter l'ordre au capitaine Gauthier de la Tour de se rendre au village de Lescaros avec sa compagnie pour y rallier une partie du 5^e de Navarre et renforcer les troupes occupées au blocus d'Elisondo.

Cette marche vers le Nord n'était nullement du goût de Poriace, dont elle ne faisait pas les affaires, car elle l'éloignait évidemment d'Onate, où était le quartier royal, et du quartier-général de Zumalacarreguy, les deux points sur lesquels il pouvait raisonnablement espérer trouver Mme de Rosamarès et sa fille. Toutefois, il n'osa faire connaître à son nouvel ami le désir qu'il aurait de continuer son voyage aventureux en se portant à l'Ouest. Il savait bien que le capitaine ne pouvait lui donner une escorte, et qu'il ne le laisserait pas

se hasarder seul à travers les montagnes qui séparent la Biscaye de la Navarre.

Le capitaine avait ordre du commandant de son bataillon de se mettre en route à la chute du jour seulement, afin d'éviter plus facilement les troupes christinos et les bandes de chapelgorris qui rôdaient dans cette partie de la vallée du Bastan. Il se mit donc en marche à la nuit tombante, recommandant le silence à ses soldats, et se tenant, avec Poriace et Patau, à la tête de sa petite colonne, forte de 80 hommes. En vain, le capitaine, monté comme la plupart des officiers de son grade, voulut céder son cheval à Poriace ; ce dernier refusa et le suivit à pied.

Depuis deux heures, la compagnie de Gauthier gravissait silencieusement une pente abrupte, éclairée en avant et sur ses flancs par quelques-uns des plus hardis Navarrais et des meilleurs marcheurs, lorsque plusieurs coups de feu retentirent tout-à-coup sur la gauche, le long d'un sentier qui descendait de la montagne en serpentant et venait aboutir à la route.

— Halte ! fit aussitôt le capitaine, et appelant le lieutenant : Voyez un peu, monsieur, ce que veut dire cette fusillade.

La compagnie se rassembla en un clin-d'œil sur la route et attendit le rapport du lieutenant qui s'était élancé vers le sentier avec une douzaine d'hommes.

Tout-à-coup, d'autres coups de feu plus rapprochés retentirent ; le lieutenant et ses hommes reviennent en courant prévenir qu'une colonne de christinos à cheval s'avance, poursuivant une petite troupe montée sur des mules et qui fuit devant eux par le sentier de la montagne. En effet, au moment où on faisait ce rapport au capitaine, plusieurs balles sifflent aux oreilles des Navarrais, et l'un d'eux tombe frappé à mort. Aussitôt, Gauthier de la Tour, qui ne peut voir encore à quel ennemi il a affaire, met pied à terre, donne son cheval à son ordonnance et prescrit avec sang-froid à ses hommes de se coucher le long des fossés de la route et de ne faire feu qu'à son commandement.

Poriace, étonné, mais non effrayé en voyant tomber le soldat, saisit l'arme du pauvre diable et sa cartouchiere, puis vient se ranger silencieusement près du capitaine le fusil haut.

— Bravo, camarade, lui dit tout bas celui-ci, en lui serrant la main et en fredonnant à son oreille le refrain du *Macon* :

Les amis sont toujours là.

A l'instant même, une douzaine de mules lancées au galop débouchent rapidement du sentier sur la route, et continuant leur course furieuse, emportent leurs cavaliers du côté de San-Estevan.

Les Navarrais, leur capitaine, Poriace, Patau, couchés le long du fossé, entendent plus encore qu'ils ne voient cette espèce de tourbillon qui, semblable à une apparition fantastique, éclairée par quelques rayons de la lune, les frôle en passant et disparaît sur la grande route au milieu d'un nuage de poussière. Jusque-là rien de bien anormal. Mais, tout-à-coup, deux mules, un peu en arrière, arrivent à leur tour et le chien de Poriace se met à japer de cette voix douce et significative bien connue de son maître, que prend le fidèle animal quand il veut exprimer qu'il reconnaît un ami ; chose plus extraordinaire encore, il semble au jeune homme entendre une voix connue s'écrier à deux reprises différentes : Patau, Patau...

Tout cela avait été si instantané, que le bon Poriace, abasourdi, ne se rendant pas bien compte de ce qu'il n'était même sûr ni d'avoir vu, ni d'avoir entendu, était encore sous le charme de cette singulière vision, lorsque de nouveaux personnages entrèrent en scène.

Ces nouveaux personnages étaient une centaine de cavaliers montés sur de petits chevaux de la Navarre et poursuivant à outrance, en leur tirant des coups de pistolets et de carabines, les malheureux qui fuyaient devant eux.

Ils allaient à leur tour déboucher du sentier sur la route, lorsque le capitaine d'une voix forte s'écrie :

leur populaire surexcitée par les anarchistes. Enfin, ce matin, on annonce que dans la journée d'hier, le nonce de Sa Sainteté a dû quitter Madrid, pour éviter que sa présence devint le prétexte de quelques nouveaux désordres.

En vue de ces faits, plusieurs journaux progressistes demandent au gouvernement de constituer une dictature libérale, comme si le gouvernement actuel était et devait être autre chose. Il est certain qu'aucun changement ne sera apporté, d'ici les Cortès, à la constitution actuelle du pouvoir, à moins d'événements graves et imprévus.

Il circule, ce matin, d'étranges rumeurs sur la visite rendue hier par le corps diplomatique au président du gouvernement provisoire. On dit que, en raison de quelques cris de : « Mort à l'Empereur ! » proférés avant-hier soir par certains groupes sur la Puerta del Sol et en face du palais du nonce, l'ambassadeur de France aurait demandé des explications au gouvernement et exprimé le désir de savoir ce que le gouvernement avait fait et était décidé à faire pour réprimer de pareilles manifestations, qui pourraient compromettre la sûreté de l'ambassade française. Le général Serrano aurait répondu qu'il ignorait complètement qu'un seul cri de cette nature eût été proféré ; que, d'ailleurs, le gouvernement était disposé à prévenir par tous les moyens et à réprimer sévèrement des démonstrations aussi opposées à ses sentiments, et qu'enfin, si l'ambassadeur croyait à tort sa sécurité personnelle en péril, il était tout prêt à mettre un poste à sa disposition.

Les choses en seraient restées là ; et, l'ordre paraissant momentanément rétabli, il a paru inutile d'y donner suite. Je vous donne ces bruits sans les garantir. Mais, imaginés ou non, ils représentent assez bien les impressions générales, qui voient dans ces démonstrations populaires des moyens employés par les partis extrêmes pour faire échec non-seulement à la cour de Rome, mais aussi au gouvernement français. J'ai cependant remarqué depuis quelques jours dans la *Iberia*, naguère le plus gallophobe de tous les journaux espagnols, une correspondance étrangère datée de Paris qui témoignait de dispositions plus impartiales et plus justes pour la politique impériale. Espérons que ces meilleures dispositions se consolideront et s'étendront dans la presse libérale. La cause qu'elle défend ne peut qu'y gagner.

On m'assure que M. Rivero est assez grièvement malade. Toute la nuit les médecins ne l'ont pas quitté. On est même allé jusqu'à dire que sa vie était en danger. Bien que cette nouvelle paraisse heureusement très-exagérée, on ne peut s'empêcher de redouter un malheur qui priverait le gouvernement actuel de son meilleur conseiller et de son plus solide appui. Sans M. Rivero, en effet, plus d'une fois l'ordre aurait été sérieusement troublé et nul

ne peut dire à quels excès aurait pu se porter la populace.

Les événements de Burgos ont fait baisser la Bourse. Elle est aujourd'hui à 28 70 après 25 30.

L'apaisement des esprits est complet en Italie. Parme, Bologne, Reggio sont rentrées dans leur état normal. Le général Cadorna a terminé sa mission. Le roi Victor-Emmanuel est parti pour Naples. Ce voyage du roi dans l'Italie méridionale est regardé comme un symptôme de tranquillité intérieure.

A propos de Naples, il est question de la réunion en cette ville, en décembre prochain, d'un congrès général de libres penseurs. Tous les diocèses de la libre pensée s'y feront représenter. L'assemblée ouvrira ses séances le jour même de l'ouverture du concile œcuménique de Rome.

Garibaldi a trouvé l'idée ingénieuse et propre à « extirper de l'Italie la gangrène sacerdotale qui l'empeste. »

Il a envoyé par la poste sa bénédiction à cette « sainte entreprise, » dans une lettre datée de Caprera le 19 janvier.

La Chambre des députés de Berlin s'est acharnée, dans la séance du 29, sur la fortune privée de l'ancien roi de Hanovre.

Il s'est trouvé cependant un député, M. Windthorst, qui a eu le courage de taxer d'exagération les griefs articulés contre le souverain dépossédé.

M. de Bismark a répondu à ce téméraire défenseur d'une royauté déchu. Il a signalé les menées de l'ancien roi de Hanovre. « dont tous les efforts n'ont abouti qu'à recruter douze hommes qui ont été embauchés à Paris ; » et il a conclu en s'écriant : « La littérature sou-doyée nous est indifférente ; mais la formation de la légion, mais les agitations ennemies, mais cette attitude de prince guerroyant prise par l'ex-roi nous ont contraints à nous défendre... »

Qui se serait jamais douté que la Prusse de Sadowa ait couru de si grands dangers !

Quant au séquestre, — est-il besoin de le dire ? — il a été maintenu par la Chambre, et le Parlement prussien a même ajouté une rigueur de plus : c'est que la saisie ne pourra être levée qu'en vertu non d'une ordonnance, mais d'une loi.

Voilà donc le roi de Prusse bien garanti contre les entraînements de sa propre générosité.

Encore un mot sur cette triste affaire. Le public pouvait être indécis sur l'usage que le gouvernement de Berlin comptait faire des revenus de ce prince dépouillé ; mais aujourd'hui, grâce à la franchise de M. de Bismark, toute incertitude doit s'évanouir. La fortune du roi Georges servira à payer les espions chargés de le surveiller. Le chancelier l'a déclaré, le 30,

à la Chambre des députés prussiens. Il n'a même pas craint de qualifier ce procédé avec une sévérité dont les âmes généreuses et délicates doivent lui savoir infiniment gré. « Que ceux qui nous critiqueront, a-t-il dit, voient s'il est possible de toucher de la poix sans se souiller les doigts. »

Quel aveu ! Il est certes beau d'être sévère pour soi-même ; mais, franchement, M. de Bismark a été plus que sévère pour lui-même et pour son gouvernement : il a été cruel.

De lugubres avis arrivent de certaines provinces de la Russie. La Lithuanie, par exemple, serait ravagée par la famine et les épidémies. La mortalité serait effrayante : de 6 à 700 morts par jour dans le seul gouvernement de Kowno !

Le congrès de Washington vient de faire preuve de sagesse, en résistant aux velléités ambitieuses du parti qui rêve l'absorption de toute l'Amérique comme la « destinée manifeste » des Etats-Unis.

La Chambre des représentants, par 120 voix contre 56, a repoussé le bill du général Banks pour le protectorat d'Haïti et de Saint-Dominique, ainsi que le bill du général Butler pour le protectorat de toutes les Antilles. Le général Banks a lutté ferme et longtemps, mais le coup de grâce a été donné par une proposition de M. Robinson d'étendre le protectorat jusqu'à l'Irlande.

A ce propos, le *Times*, de New-York, saisi d'un accès de franchise, laisse tomber de sa plume des aveux qu'il n'est pas sans intérêt de recueillir.

« Un fait curieux à observer dans notre pays, c'est — dit-il — la joie intense que nous ressentons à la nouvelle qu'une rébellion a éclaté quelque part, n'importe où et n'importe pour quoi, pourvu que ce ne soit pas chez nous. Nous ne nous arrêtons pas à examiner les causes de cette rébellion, son but, ses chances de succès ; nous ne nous demandons pas si elle sera profitable à ses auteurs. Du moment que c'est une rébellion contre un gouvernement, c'est tout ce qu'il nous faut. Elle a toutes nos sympathies, tous nos vœux, et nous lui fournissons tout le secours qu'il nous est possible d'accorder sans nous mettre nous-mêmes dans l'embarras.

Les fenians en Irlande, la poignée de Crétois affamés qui espèrent renverser le gouvernement turc, les libéraux espagnols détruisant une monarchie, et maintenant les Cubains se révoltant contre les libéraux espagnols — tous, tant qu'ils sont, ont été encouragés par nous.

Il semble que nous soyons pénétrés de cette idée que tous les gouvernements sont mauvais et doivent être renversés, et que nous sommes forcés, en vertu de nos principes, de nos traditions et de nos intérêts, de tendre

une main amie à ces nobles cœurs qui se révoltent contre toute autorité, de quelque nature qu'elle soit. Notre propre expérience ne devrait-elle pas, cependant, nous enseigner à agir avec plus de discernement dans ces sortes de choses ? Nous avons insisté, autrefois, pour qu'aucune nation étrangère ne sympathisât avec nos rebelles, quelles que fussent ses opinions sur les mérites de cette rébellion. Nous avons prétendu que toute cette affaire ne les regardait pas.

« Sommes-nous plus intéressés aujourd'hui dans les affaires de la Crète ou de l'Espagne, de Cuba ou de l'Irlande que l'Angleterre ne l'était dans les nôtres pendant la guerre ? »

Le *Times* n'a pas toujours tenu ce langage ; mais c'est une raison de plus pour lui savoir gré de le tenir aujourd'hui, et pour souhaiter que sa conversion aux bonnes idées du droit international trouve de nombreux imitateurs parmi la presse américaine.

Diverses correspondances étrangères ont prétendu que le général Dix aurait adressé des observations au gouvernement français à propos de la visite faite par M. Jefferson Davis à l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

Nous pouvons affirmer qu'il n'y a rien de vrai dans cette nouvelle, et que les rapports entre la France et les Etats-Unis sont empreints de la plus grande cordialité.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

En conformité de la décision prise dans la réunion publique tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 28 janvier, un scrutin a eu lieu le dimanche suivant, pour la nomination d'une commission de quinze membres, chargée de rechercher les moyens de passage d'un chemin de fer traversant la Loire à Saumur, en dehors de la ville.

Par ce scrutin ont été nommés membres de la commission :

MM. Delaunay, Piette, Lambert-Lesage, Léon de Fos, Terrier, Chanlouineau, Millocheau, Bodin, Coutard, Besson, Paul Ratonis, Loiseleur, Barbin, Girault, Picherit-Château.

M. Joly-Leterme et M. Bineau qui, par le nombre des votes, étaient compris dans les premiers noms, ont déclaré être dans l'impossibilité d'accepter cette mission.

Monsieur le Rédacteur,

Quelques lecteurs ont cru voir dans notre dernier article une protestation contre la traverse du chemin de fer dans Saumur, et nous ont dit en outre que la nomination d'une commission de quinze membres, quelles que fussent leurs professions, n'excluait point le concours des ingénieurs dont elle pourrait toujours s'entourer.

« Feu ! Navarrais. » Aussitôt une fusillade terrible part à bout portant des fossés de la route et culbute une partie des cavaliers. Ceux qui ne sont pas atteints par les balles fuient en désordre, remontant vers la montagne. D'autres, ne pouvant tourner assez rapidement leurs chevaux, roulent dans les excavations.

— Clairon, dit alors le capitaine à l'homme qui le suit toujours, sonne pour cesser le feu.

Bientôt l'on n'entend plus que les pas précipités de ceux qui n'ont pas été atteints et les gémissements d'une vingtaine de blessés.

— Diavolo ! dit alors le capitaine en se frottant les mains, voilà une embuscade fortuite à laquelle les drôles et nous-mêmes étions loin de nous attendre. Allons ramasser les prisonniers et leurs chevaux, camarade.

En parlant ainsi il s'adressait à Poriace, mais ce dernier ne l'entendait pas. Tout entier à la singulière et soudaine apparition qu'il cherchait à s'expliquer, il se demandait intérieurement s'il n'était pas le jouet d'un rêve ou d'une hallucination, si ce n'était pas là une erreur de ses sens abusés, s'il avait bien en effet vu deux formes blanches passer rapides comme la foudre près de lui, si l'une de ces formes n'avait pas prononcé le nom de Patau !

— Eh bien ! mon camarade, reprit le capitaine, voyant Poriace appuyé sur son fusil et plongé dans ses

réflexions. Eh bien ! à quoi donc pensons-nous ? Est-ce que nous méditons sur notre premier coup de feu !...

— Les avez-vous vues, les avez-vous entendues ? s'écria enfin le pauvre Poriace, répondant beaucoup plus encore à sa propre pensée qu'à la question de son nouvel ami.

— Qui, quoi, qu'est-ce ? dit le capitaine. — Mais celles qui sont passées près de nous... qui ont appelé.

— Pardieu oui ! je les ai vus, puisqu'ils ont failli nous culbuter. Si je n'avais pas eu la précaution de faire coucher ma troupe dans les fossés, ils nous marchaient dessus.

— Quels peuvent être...

— Ces cavaliers ? reprit Gauthier de la Tour, achevant la phrase et la pensée de Poriace ; mais vous devez bien vous en douter, mon camarade, de pauvres diables de carlistes surpris sans doute par un parti de Peseteros à cheval, et poursuivis à outrance par les drôles auxquels nous venons de donner une si jolie et si amusante correction. — Ah ça mais ! j'oublie mon devoir, moi, en bavardant avec vous. Lieutenant, dit-il ensuite en appelant son sous-vergo, faites fouiller les ravins, voyez si vous pouvez trouver quelques chevaux en bon état. Quant aux prisonniers, vous savez...

Le lieutenant répondit par un *si signor* et s'éloigna.

— Ne perdez pas de temps, lui cria le capitaine, il faut nous remettre en route le plus tôt possible et veiller au grain.

— Est-ce que nous n'allons pas retourner sur nos pas pour protéger ces pauvres cavaliers, hasarda timidement Poriace ?

— Retourner sur nos pas, et pourquoi faire ? Bon Dieu ! se prit à répondre le capitaine étonné. A quoi pensez-vous donc, mon camarade ? Il faut que nous soyons avant l'aurore à Lescaros. Diavolo, retourner sur nos pas ? D'ailleurs, soyez tranquille, au train dont allaient ceux que nous avons tirés si à propos des griffes de ces guérillas à cheval, je vous jure qu'ils sont loin à l'heure qu'il est. Rien ne donne de la vigueur aux animaux et aux hommes, comme une bonne peur.

— N'avez-vous pas remarqué deux femmes sur les dernières mules ?

— Ma foi ! je n'ai rien remarqué du tout, si ce n'est un tourbillon qui nous a passé si près, qu'un peu plus nous étions culbutés.

— Et vous n'avez rien entendu ?

— Rien. — Ah ça mais ! vous me faites de singulières questions. On voit bien, mon brave camarade, que vous êtes encore un vrai conscrit parmi nous. Patience, dans quelques mois, rien de tout ce que vous verrez dans cette bonne Navarre, la Vendée de l'Espagne, ne vous

étonnera. Ah ! voici mon lieutenant. — Eh bien ! Mozanos, qu'avez-vous trouvé ?

— Une douzaine de chevaux, plus ou moins écloppés, et dix-neuf cavaliers démontés qu'on vous amène.

— C'est bien, chargez-vous de garder ces drôles jusqu'à ce que nous ayons rejoint le bataillon, et, à la première alerte, à la première tentative, vous savez. Le capitaine fit un geste des plus significatifs.

— Oui, capitaine, reprit le lieutenant. — Ah ! dites qu'on amène le cheval le meilleur et le moins blessé. Poriace, il sera pour vous, c'est le cadeau d'un compatriote.

On amena un joli petit cheval navarrais tout harnaché, dont les fontes étaient encore garnies de leurs pistolets. Notre ami l'enfourcha lestement et la colonne reprit sa marche.

— Et maintenant, *mulchachos* (enfants), dit le capitaine Gauthier de la Tour, en avant, et du silence.

On n'avait pas besoin de recommander le silence à Poriace, il tomba bientôt dans une profonde rêverie. La voix si douce qui avait, à deux reprises différentes, prononcé le nom de son chien tintait à son oreille et bouleversait son cœur.

— C'est elle, ce ne peut être qu'elle, se disait-il intérieurement, et cependant comment cela peut-il se faire ?

Voici notre réponse à cette double observation :

Si le chemin de fer en projet est une question de vie ou de mort pour Saumur, le *le be or not to be* de notre ville, selon les expressions mêmes de l'un de vos correspondants, M. Prouteau, il eût été plus qu'imprudent de notre part de venir, par la voie d'un journal surtout, nous faire juge de la question du passage à travers nos rues et nos ponts, et de chercher ainsi à imposer notre opinion aux habitants. Lorsque ce moyen extrême de passage, ce sacrifice douloureux, comme l'a dit si justement notre très-honorable Maire, dans la première conférence, viendra, faute de mieux, à être soumis en dernier appel à nos concitoyens, alors ce sera un devoir pour chacun d'eux de se recueillir, de se consulter, de se décider en un mot sous sa propre responsabilité. En s'écartant de cette voie, « tout donneur de conseils, » dans un sens ou dans un autre, pourrait s'exposer, à notre avis, à se faire à lui-même un jour de graves reproches suivis de vifs regrets.

Tel ne pouvait donc être le but de notre lettre. A ceux qui s'y seraient mépris nous disons :

Nous étions tous convoqués, pour dimanche dernier, à venir, non pas nous prononcer sur la traverse dans Saumur, — faisons-y bien attention ! — mais nommer une commission de quinze membres, spécialement chargée de s'occuper, avec M. Galland, du raccord de la ligne de Saumur à Poitiers avec celle d'Orléans.

Pour le succès de l'entreprise, nous avons pensé qu'il était bon de serrer de près la question, en déterminant d'une manière précise le rôle de la commission. A cet effet, nous avons proposé à nos concitoyens de nommer « une commission de cinq membres seulement, choisis exclusivement parmi les ingénieurs, architectes et entrepreneurs, avec mission de trouver le passage le plus économique pour relier la gare de Saint-Lazare à celle d'Orléans. Nous estimions que des hommes spéciaux, non moins recommandables par leur honnêteté que par leur savoir, seraient plus compétents dans la question que des négociants, des propriétaires et des hommes de loi, et que leur présence seule inspirerait confiance à ce que l'on cherche... aux capitaux, sans qu'il entrât dans notre pensée de vouloir enlever à ces mandataires de leurs concitoyens la faculté qu'ils auraient eue, de même que la commission qui vient d'être nommée, de s'entourer, en outre, des lumières des plus habiles ingénieurs de l'Etat.

Si nous nous sommes trompé, du moins notre intention était bonne. Mais aujourd'hui que les électeurs ont prononcé, toute discussion de notre part serait inopportune.

Agréer, etc. S. MORILLON, Avocat.

M. le général Michel a passé dimanche une grande revue de l'Ecole de cavalerie, qui a été suivie d'une réception officielle.

Toutes les autorités civiles et militaires de Saumur ont été admises dans les salons du général, qui a eu pour chacun une parole bienveillante et sympathique.

Nous annonçons il y a quelques jours que la jeunesse de notre ville s'occupait d'organiser, pour les fêtes du Carnaval, une cavalcade au profit des pauvres. Ce qui n'était alors qu'un projet, une espérance, est aujourd'hui une réalité. Nous apprenons que la cavalcade aura lieu dimanche prochain 7 février. Nous donnerons dans notre numéro de jeudi la composition du cortège et son itinéraire.

Jeudi, à Coulonges-sur-l'Antise, à l'arrivée du train de Niort, de 6 heures 40 du matin, le mécanicien prévint deux gendarmes, en station à la gare, que la locomotive venait d'éprouver un choc très-fort. L'avant de la locomotive portait des traces de sang et quelques lambeaux de chair. Les deux gendarmes suivirent de suite la voie et, à 400 mètres de la gare, ils trouvèrent une masse sanglante et informe étendue en travers des rails. C'était une vache qui venait d'être broyée par la locomotive et les wagons. Elle s'était engagée sur la voie sans qu'on s'en fût aperçu.

Vers les cinq heures du matin, un marchand de bestiaux se rendait à Niort avec un troupeau de vaches. En traversant le passage à niveau de Coulonges, un de ces animaux, au lieu de suivre le troupeau, s'est enfui sur la voie. Comme la nuit était très-obscur, on n'a pas remarqué l'absence de la vache, qui n'a pas tardé à être cruellement punie de sa désertion. (Courrier des Deux-Sèvres).

Avant-hier, vers deux heures et demie du soir, un accident bien regrettable est arrivé, à la place de la Porte-de-Fer, à Tours.

M. Caron, capitaine d'état-major et aide-de-camp de M. le général Blanchard, conduisait une voiture dans laquelle se trouvait M^{me} Caron et ses deux enfants. En sens inverse, venait à toute vitesse un vélocipédiste. Le cheval de M. Caron, effrayé sans doute par les mouvements du conducteur de véhicule, s'emporta, et, à quelque distance de là, renversa la voiture. M. Caron, qui était placé sur un siège élevé, fut jeté sur le sol, et, dans cette chute violente, il eut la clavicule gauche brisée. Aux cris qu'il poussa un rassemblement se forma et l'on put transporter cet officier chez M. Bourreau, pharmacien, où il reçut les premiers soins.

Quant au vélocipédiste, auteur de cet accident, dont le devoir était de porter lui-même les premiers secours à M. Caron et de se mettre à sa disposition, il a pris la fuite et n'est pas encore jusqu'à présent connu. (Journal d'Indre-et-Loire).

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Projet de construction d'un chemin de fer départemental de Saumur à Poitiers.

ARRÊTÉ autorisant à pénétrer dans les propriétés privées, pour opérations de tracés, sondages, etc.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, Officier de la Légion-d'Honneur,

Vu la délibération en date du 29 août 1868, par laquelle le Conseil Général de Maine-et-Loire a admis en principe la construction par une Compagnie d'un chemin de fer départemental de Poitiers à Saumur ;

Vu la demande présentée par M. Galland, directeur de cette Compagnie, à l'effet d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'étude de cette voie ferrée dans la traversée de ce département ;

Vu les lois des 12 juillet 1865, 16 septembre 1807 et 5 mai 1841 ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Les Ingénieurs et agents de la Compagnie représentée par M. Galland sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées, sur le territoire des communes de Méron, Montreuil-Bellay, St-Just-sur-Dive, Brézé, St-Cyr-en-Bourg, Chacé, Varrains et Saumur, et partout ailleurs où besoin sera, dans la traversée du département de Maine-et-Loire, pour faire les levées de plans, nivellements, sondages et autres opérations nécessaires à l'étude d'un chemin de fer d'intérêt local, de Saumur à Poitiers.

Art. 2. — MM. les Maires sont invités à leur prêter, au besoin, l'appui de leur autorité.

Art. 3. — Les indemnités qui pourront être dues, par suites des dommages causés aux propriétés particulières, seront constatées et réglées dans les formes prescrites par l'article 56 de la loi du 16 septembre 1807 et payées par la Compagnie.

Angers, le 29 janvier 1869.

E. PORQUET.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Florence, 31 janvier. — La Gazette officielle donne des renseignements sur le voyage du roi. Elle constate que le roi a été accueilli partout par de grandes démonstrations de dévouement et d'affection.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le chocolat Du Barry économise 50 fois son prix en d'autres remèdes et guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, ai-

goureux, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolies, rhumatisme, goutte, épuisement, déprimisme, manque de fraîcheur et d'énergie.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gâté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs ; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tasses, fr. 2,25 ; de 24 tasses, fr. 4 ; 48 tasses, fr. 7 ; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C^o, 26, Place Vendôme, à Paris.

Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COM-MON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

Marché de Saumur du 30 janvier.

Froment (l'h.) 77 k. 21 57	Huile de noix 50 k. 57 —
2 ^e qualité. . . 74 20 73	— chenevis 50 37 —
Seigle 75 13 —	— de lin. . . 50 44 —
Orge 65 13 —	Graine tréfle 50 60 —
Avoine 50 12 50	— luzerne 50 47 —
Fèves 75 15 50	Foin (charr.) 780 105 —
Pois blancs. . . 80 32 —	Luzerne — 780 95 —
— rouges. . . 80 30 —	Paille — 780 41 —
Graine de lin. 70 26 —	Amandes. . . 50 — —
Colza 65 22 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 13 50	Cire jaune. . . 50 175 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. . . 1 ^{re} qualité 180 à 190	2 ^e id. 150 à 160
Id. 2 ^e id. 60 à 70	3 ^e id. » à »
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 ^{re} id. 60 à 70	2 ^e id. » à »
Id. 2 ^e id. 50 à 65	3 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id. 45 à 50	2 ^e id. » à »
Id. 2 ^e id. » à »	3 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id. 45 à 50	2 ^e id. » à »
Id. 2 ^e id. » à »	3 ^e id. » à »
La Vienne, 1868. 35 à 40	

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868. 85 à 100	
Champigny, 1868. 1 ^{re} qualité 110 à 130	2 ^e id. » à »
Id. 2 ^e id. » à »	3 ^e id. » à »
Varrains, 1868. 85 à 105	
Varrains, 1868. 2 ^e id. » à »	3 ^e id. » à »
Bourguell, 1868. 1 ^{re} qualité 110 à 130	2 ^e id. » à »
Id. 2 ^e id. » à »	3 ^e id. » à »
Restigny 1868. 95 à 105	
Chinon, 1868. 1 ^{re} id. 80 à 100	2 ^e id. » à »
Id. 2 ^e id. » à »	3 ^e id. » à »

BOURSE DU 30 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 70 70.
4 1/2 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 103 00.

BOURSE DU 1^{er} FÉVRIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 70 70.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 102 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Et de nouveau le pauvre Poriace se perdait dans un dédale de conjectures qu'il faisait suivre des projets les plus extravagants.

La compagnie du capitaine Gauthier de la Tour arriva au village de Lescaros un peu avant le jour, et fut placée immédiatement dans une vaste posada abandonnée où les hommes s'installèrent de leur mieux.

Le capitaine, son lieutenant et Poriace s'enveloppèrent dans leurs capes ou manteaux et s'étendirent dans un coin sur quelques bottes de paille, attendant de nouveaux ordres du commandant du bataillon.

Malgré toutes ses précautions, Poriace ne tarda pas à s'endormir profondément, les lois de la nature ayant fini par prendre le dessus. On comprend en effet que notre ami devait être excédé de fatigue après les marches qu'il avait faites depuis son départ de Bayonne. Nous ajouterons qu'il ne s'était étendu sur son lit de paille cependant, que le dernier de ses compagnons réunis autour de lui. Personne, sauf le capitaine, ne remarqua qu'il ne s'était couché qu'après avoir débouclé sa ceinture qui entourait ses reins et semblait d'un certain poids.

Le nouveau volontaire parut ressentir un véritable soulagement lorsqu'il eut enlevé cette ceinture, qu'il plaça soigneusement sous sa tête. L'air inquiet de Poriace, en touchant cet objet, n'échappa pas à Gauthier

de la Tour, auquel tout ce petit manège suggéra quelques réflexions.

Pendant que la compagnie repose dans la posada de Lescaros, faisons connaître en quelques mots les compagnons futurs de notre ami Poriace et leur chef, le commandant du 5^e bataillon, nommé Ségastibelza.

Ségastibelza était un des meilleurs chefs de partisans de l'armée carliste et des plus appréciés de Zumalacarréguy. Il avait environ quarante ans, et malgré une corpulence très-forte et peu en harmonie sans doute avec le métier qu'il avait adopté par amour pour la légitimité, il n'en était pas moins un des officiers les plus actifs de la faction, comme les christinos appelaient le parti de don Carlos.

La défense du Bastan lui avait été confiée depuis quelque temps ; il avait su s'y maintenir, tandis que don Carlos et la junte fuyaient la poursuite de Rodil et que l'oncle Thomas, avec ses bataillons des guides et d'autres de Navarre, cherchait à attirer l'ennemi à l'ouest pour le battre et anéantir son corps d'armée, le meilleur de tous ceux que le gouvernement de la reine avait pu mettre en campagne.

La mission de Ségastibelza n'était pas facile ; avec quelques bataillons, il lui fallait tenir bloqués les villages fortifiés par les christinos et empêcher leurs partis de se répandre dans le Bastan, pays que Zumalacarre-

guy considérait avec raison comme sa place d'approvisionnement.

Le commandant du 5^e de Navarre était aidé à cette époque par le choléra qui décimait les christinos renfermés dans les postes, tandis qu'il épargnait les carlistes vivant en plein air. Il parvint d'abord à faire évacuer successivement par l'ennemi les points de San-Estevan et de Lescaros. Ce résultat obtenu, il résolut de dégager également Elisondo, sorte de capitale de cette partie de la Navarre montagnaise.

C'est pour tenter cette entreprise qu'il avait fait remonter sur Elisondo les garnisons de San-Estevan et de Lescaros. Son bataillon, au grand complet, pouvait présenter en ligne 800 hommes bien armés, bien disciplinés. Il était formé de montagnards vigoureux, petits, trapus, bons marcheurs, intrépides au feu, et animés de sentiments enthousiastes pour la cause qu'ils défendaient. Les sous-officiers et les soldats portaient des uniformes d'un aspect triste et sévère, mais tous à peu près pareils. Ils avaient un habit-veste gris avec la cape bleue, le béret, les espadrilles des montagnes, le fusil à baïonnette et la boîte à cartouches.

Quant aux officiers, leurs costumes étaient si divers, que, de prime-abord, réunis, ils présentaient une agglomération grotesque, donnant assez bien l'idée d'une troupe de comédiens ambulants. Mais, lorsqu'on réflé-

chissait que chacune des pièces de l'armement, de l'habillement et de l'équipement de ces braves gens, était une dépouille de l'ennemi, enlevée sur le champ de bataille et souvent ayant coûté la vie à plus d'un homme, on n'était plus tenté de rire de leur accoutrement. L'armée de Zumalacarréguy, les bataillons du Bastan et les troupes des autres divisions carlistes offraient encore à cette époque des contrastes très-frappants, car il n'y avait peut-être pas un homme qui n'eût sur sa personne quelque objet de l'uniforme d'un christinos.

Ségastibelza, dont le bataillon avait eu jusqu'alors peu d'occasions de se procurer des vêtements, comparativement aux soldats des autres corps engagés chaque jour avec l'ennemi, avait cherché à tirer de France quelques étoffes communes et bon marché, dont il avait fait confectionner des uniformes à sa troupe. Les sacs de toile et les sandales ne donnaient pas non plus à son bataillon l'apparence d'un corps bien régulier, mais tout cela était compensé par une propreté excessive et à laquelle il tenait par-dessus tout.

Lorsque la compagnie du capitaine Gauthier de la Tour eut reçu ses vivres, son vin, et fait son premier et frugal repas, que Poriace et Patau partagèrent avec les officiers, elle se mit de nouveau en route pour Elisondo, où l'on ne tarda pas à arriver. (La suite au prochain numéro.)

A CÉDER DE SUITE
CABINET DE LECTURE composé de **12.000 VOLUMES** environ (anciens et nouveaux), le seul dans la ville (27.000 habitants).
LIBRAIRIE et toute la **FOURNITURE DE BUREAU**.
 S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
 Présentement ou pour la Saint-Jean, **CAFÉ DU GAGNE-PETIT**
 Situé rue de la Visitation.
 Belle clientèle comme débit de boissons et de bois de chauffage.
 S'adresser à domicile, au propriétaire. (21)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e DABURON, notaire à Angers.

VENTE

Par licitation, entre majeurs et mineurs,

Et aux enchères publiques,

DE LA PROPRIÉTÉ

DU

COURTIOU-DE-MIBERTIN

Située sur la commune de Bouillé-Saint-Paul, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres),

Dépendant de la succession de M^{me} Marie-Clémentine Randouin, veuve de M. Rodolphe-Pascal Dubois, en son vivant propriétaire au Puy-Notre-Dame.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e DABURON, notaire à Angers, commis à cet effet,

Le **mercredi 24 février 1869, à midi**, en l'étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 28 novembre 1868, entre :

1^o M. Marie-Ferdinand Goujat, percepteur, demeurant au Louroux-Béconnais;

2^o M^{me} Marguerite-Louise-Marie Goujat, épouse de M. Paul-Joseph-Henri Mestayer, représentant de commerce, demeurant à Paris, rue Saint-Vincent-de-Paul, n° 3;

— Demandeurs, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur; d'une part;

— Et M. Charles Michelet, inspecteur de l'instruction primaire, demeurant à Angers, rue Béclard, n° 9;

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de M. Charles-Ferdinand-Marie Michelet, son fils mineur, issu de son mariage avec M^{me} Clémentine Lafortest, décédée;

— Ayant pour avoué M^e CHEDEAU, avoué près le Tribunal civil de Saumur; d'autre part;

Et à la requête de :

1^o M. Marie-Ferdinand Goujat, ci-dessus qualifié et domicilié;

2^o M^{me} Marguerite-Louise-Marie Goujat, ci-dessus nommée, épouse de M. Paul-Joseph-Henri Mestayer, dûment assistée et autorisée, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

En présence de :

1^o M. Michelet, ci-dessus qualifié et domicilié, ès-qualités qu'il agit;

2^o M. Casimir Challet, propriétaire, demeurant à Angers, rue d'Orléans prolongée, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Michelet, ci-dessus nommé, fonction qui lui a été conférée par délibération du conseil de famille dudit mineur, en date du 4 novembre 1868;

Il sera procédé, par le ministère de M^e DABURON, notaire à Angers, et en l'étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8, le mercredi 24 février 1869, à midi, à la vente aux enchères publiques des immeubles dont suit la désignation :

DÉSIGNATION.

La propriété du Courtiou-de-Mibertin est située sur la commune de Bouillé-Saint-Paul, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres).

Elle comprend les bâtiments et vastes servitudes de la métairie, les cour, issues, jardins, terre labourables, prés et vignes, portés à la matrice cadastrale de la dite commune, sous les sections et numéros, et pour les contenances ci-après indiqués :

CADASTRE.		DÉSIGNATION DES BIENS.	CONTENANCES.
Sec.	Nos.		
F.	148	La Pontennerie, terre	4 81 48
	161	La brande du Quartier, id.	1 71 61
	168	Id., id.	2 19 50
	199	Le jardin de Courtiou, jardin et pâtures	» 19 07
	200	Le Courtiou-de-Mibertin, cour, sol et bât.	» 24 53
	201	La cour Batteresse, cour	» 07 90
	202	Id., id.	» 61
	204	La Douve, mare	» 03 79
	205	Le jardin de la Douve, cour	» 02 50
	203	L'Ouche, terre	» 49 38
	206	L'Ouche-de-la-Maison, id.	1 12 82
	207	Le Grand-Clos, id.	» 51 81
	»	Excédant de chemin, id.	» 40 »
	299	Le Petit-Désert, id.	1 24 74
	301	Le Désert, id.	» 07 99
	302	Le Désert, id.	» 06 05
	303	Le Désert, id.	» 10 08
	304	Le Désert, id.	» 25 34
	292	Les Commères, id.	1 95 37
	297	Le pré Pigneau, pré	» 21 10
	300	Le clos du Désert, vigne	» 83 89
	310	Id., id.	» 88 50
	314	La Garde-Presse, terre	7 49 94
A reporter.			24 98 »

CADASTRE.		DÉSIGNATION DES BIENS.	CONTENANCES.
Sec.	Nos.		
Report.			
F.	315	Le clos du Mochon, terre	» 17 55
	316	Le Désert, id.	» 06 09
	317	Le clos du Mochon, id.	» 02 73
	318	Id., id.	» 06 02
	319	Id., id.	» 53 85
	320	Id., id.	» 06 30
	321	Id., id.	» 18 48
	322	Id., id.	» 15 12
	390	Le Petit-Pâtis-Neau, id.	2 03 08
	392	Le Petit-Mochon, id.	1 30 71
	399	Id., id.	» 09 60
	400	Le clos des Nouettes, id.	» 04 29
	401	Id., id.	» 04 21
	402	Le Petit-Mochon, id.	» 22 55
	404	Le jardin de la Chapelle, jardin.	» 01 86
	405	La Chapelle, cour, sol et bât.	» 02 38
	406	Le jardin de la Chapelle, jardin.	» 14 11
	421	Le Grand-Pâtis, terre	2 20 77
	422	Id., id.	2 10 67
	423	Portion du Grand-Pâtis, id.	» 08 34
	424	Le pâtis Feniniac, id.	1 75 80
	438	La pointe du Pré-Long, pré	» 05 78
	454	Id., terre	» 74 03
	503	Le Pré-Long, pré	1 47 56
	504	Les Trincaills, terre	4 10 45
	525	Le Pré-Long, pré	1 72 28
	531	La pièce du Pré-Long, terre	» 35 05
	534	Id., id.	1 32 46
	536	La Garenne, id.	2 19 43
	543	Le champ de la Motte, id.	1 36 40
	407	Les landes des Nouettes, vigne	» 85 91
	408	Id., terre et vigne	3 47 60
	409	Id., terre	» 05 29
	410	Id., terre et vigne	» 06 92
	411	Id., id.	» 12 67
	412	Id., id.	» 21 18
	413	Les landes des Nouettes, vigne	» 05 80
	414	Id., id.	» 04 76
	415	Id., id.	» 08 50
	416	Id., terre	» 04 34
	417	Id., terre et vigne	» 07 50
	418	Id., id.	» 06 28
	419	Id., terre	» 18 22
	420	Id., id.	» 03 20
G.	1	Les Grandes-Poivières, pré	» 51 46
	2	Id., id.	1 30 80
	7	Les Longrais, terre	» 28 80
	8	Id., pré	» 16 45
	9	Id., terre	» 24 19
TOTAL.			57 33 60

Cette propriété joint de divers côtés M. Mestreau et M. Raoul de la Selle. Mise à prix réduite à cent vingt mille francs, ci. 120,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

2^o A M^e DABURON, notaire à Angers, rue Beaurepaire;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 29 janvier 1869.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 30 janvier 1869, f^o c^o, reçu un franc quinze centimes, décimes compris. (46)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VALADE.

Les créanciers de la faillite du sieur Valade, marchand forain, à Saumur, sont de nouveau prévenus, que la vérification des créances de cette faillite, aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 12 février courant, à midi.

Le Greffier du Tribunal, (47) TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GUIBERT-MURAY.

Les créanciers de la faillite du sieur Guibert-Muray, charbon-forgeron, à Saumur, sont de nouveau prévenus, que la vérification des créances de cette faillite, aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le jeudi 11 février courant, à midi.

Le greffier du Tribunal, (48) TH. RAVENEAU.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

Etudes de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, et BINSSE huissier à Saumur.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le jeudi 4 février 1869, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison du sieur Constant Boutin, charbon-forgeron, place de l'Arche-Dorée, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier, matériel et marchandises à lui, saisis suivant procès-verbal du ministère de M^e Binsse, huissier à Saumur.

Il sera vendu :

Voiture à quatre roues, cabriolets, carriages, charrettes à bras, quantité de roues neuves, ferrées et non ferrées, bois de travail, rais et jantes, essieux, enclumes, soufflets de forge, plusieurs établis et étaux, machine à percer, marteaux, tenailles, scies, haches, perçages, limes et autres outils, fer et ferrailles.

Lits, couettes, draps, linge, effets, commode, chaises, tables, bureau, pendule, bouteilles et barriques vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON NEUVE,

à la Rompue, commune de Saint-Lambert-des-Levés, quartier de la Croix-Verte.

Composée de deux chambres basses, grenier au-dessus, jardin devant et derrière, et 44 ares environ de terre en ouche derrière la maison.

S'adresser, à BEAUMONT, boulanger, à la Croix-Verte. (50)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} mars 1869,

LA FERME DE LA SAGETTERIE,

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Composée de 33 hectares. — Bâti-ments neufs.

S'adresser à M. DE LAFREGEOLIERE, à Saint-Florent. (51)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi 12 février 1869, il sera procédé, à 1 heure du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 600 quintaux métriques de blé à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — Les denrées seront livrées entre deux fers. (52)

A VENDRE

Un très-bon fourgon de voyage.

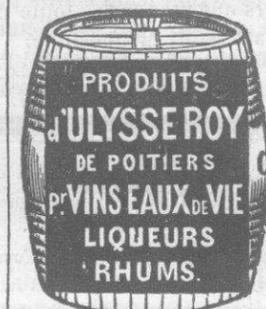
S'adresser à M. BEUROIS-PERDOUX, rue de l'Hôtel-de-Ville. (32)

ON DEMANDE à emprunter **15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0**, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE

La manufacture CH. CALLEBAUT, 105, BOULEVARD SÉBASTOPOL, A PARIS, demande un agent pour la ville de SAUMUR.



PLUS DE HERNIES
 Guérison Radicale
 Plus de Bandages ni Pessaires
 Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
 Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Saumur, imp. de P. GODET.